

A photograph of a person rock climbing a dark, textured cliff face. The climber is wearing a light-colored tank top and shorts, and is positioned on the right side of the image. The background is a bright blue sky with some light clouds. The overall design includes a yellow vertical bar on the right, a blue background on the left, and decorative elements like yellow dots and horizontal lines.

RAPPORT ANNUEL 2020|2021



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
NOUVEAU-BRUNSWICK

VISION, MISSION ET VALEURS

À CPA Nouveau-Brunswick, notre vision est de développer et de soutenir les meilleurs conseillers professionnels en affaires.

En mettant en valeur le titre CPA, nous nous assurons:

- de protéger l'intérêt du public;
- d'assurer la rétention de nos membres, candidats et étudiants en leur offrant le soutien nécessaire; et
- de participer à l'amélioration de la situation socio-économique du Nouveau-Brunswick.

CPA Nouveau-Brunswick crée la confiance en:

- se comportant avec intégrité;
- favorisant l'excellence;
- étant responsable;
- travaillant en collaboration; et en
- étant flexible et ouvert d'esprit.

CPA Nouveau-Brunswick se consacre à l'amélioration continue et à l'établissement d'une organisation innovatrice et hautement performante qui crée de la valeur pour les membres et les autres intervenants.

1 331 membres ont participé à 48 sessions virtuelles de PPC, pour un total de 13 387 heures créditées - soit une augmentation de 131 heures par rapport à la période 2019-2020.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2021 DE CPA NB

John Clark, CPA, CA | Président

Pierre S. Doiron, FCPA, FCGA | Vice-président

Janice Leahy, CPA, CA | Secrétaire

Julie Bernard, FCPA, FCGA | Administratrice

Lee V. Mitchell, CPA, CMA, CISA, CRISC | Administrateur

Stephen Lund, CPA, CA | Administrateur

Tim J. Walker, CPA, CA | Administrateur

Sandy Dalton, CPA, CGA | Administrateur

Donna Bovolaneas, FCPA, FCA | Administratrice

André LaPlante | Représentant du public

Jason Alcorn | Représentant du public

L'ÉQUIPE DE CPA NB

Mylène Lapierre, CPA, CA, CFE, EMBA, GradCG | Régistrare et Présidente-Directrice générale

Kristen Steeves, CPA, CGA | Gérante sénior, opérations

Olamide Lawal, CPA, CGA, CIA | Gérante en réglementation

Daniel Nawab, CPA, CGA | Coordinateur en réglementation

Jason Tasse | Gérant, marketing et communications numériques

Danielle Pieroni | Gérante, développement des affaires et relations publiques

Renée Dupuis-Leon | Gérante, développement professionnel et événements pour membres

Louise Godin | Agente en conformité et aux admissions

Lynne Pitcher | Adjointe exécutive

John Thomas | Conseiller au recrutement des étudiants, École de gestion CPA Atlantique



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Chers membres,

L'année a été tout à fait remarquable pour CPA Nouveau-Brunswick. Nous avons progressé dans la réalisation de nos objectifs stratégiques et de nos priorités, et nous sommes à la fois heureux et fiers de faire état de nos accomplissements au cours de l'année écoulée, alors que nous continuons à aller de l'avant, à développer nos forces et à viser l'excellence.

Comme vous le constaterez dans les pages qui suivent, nous avons fait de grands pas vers l'atteinte des objectifs énoncés dans notre plan stratégique triennal, tout en continuant à remplir le mandat que nous confère la loi, à savoir protéger le public et offrir aux comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick une foule de services, de ressources et de possibilités de croissance et de développement.

Les Néo-Brunswickois peuvent avoir confiance dans les efforts de notre organisation en matière de formation et de réglementation de la compétence et des normes éthiques des CPA du Nouveau-Brunswick, ce qui constitue la pierre angulaire de notre travail pour assurer la protection du public.

La conférence de PPC de l'automne 2020, qui se tenait normalement en personne pendant quatre jours consécutifs, est rapidement passée à un format entièrement virtuel comprenant 34 sessions en ligne auxquelles ont assisté plus de 500 participants. Au total, 11 695 heures de PPC ont été créditées à nos membres pour qu'ils remplissent leurs obligations en matière de formation professionnelle.

La deuxième phase d'une révision complète de nos règlements administratifs a également été achevée au cours de l'année 2020-2021 et a servi à traiter les aspects plus techniques des règles et règlements concernant les plaintes, les audiences, les normes professionnelles et les procédures électorales.

44 inspections professionnelles ont été effectuées au cours du cycle 2020-2021, et nous saluons les efforts de nos cabinets publics qui s'efforcent de fournir un service de qualité aux citoyens. Le pourcentage d'inspections ne nécessitant aucune autre mesure, celles qui ont soumis un plan d'action acceptable ou celles qui ont seulement exigé des cours de perfectionnement professionnel obligatoires s'est légèrement amélioré, passant de 78 % en 2019-20 à 80 % en 2020-21.

Notre clinique gratuite d'impôts a continué à connaître un grand succès au cours de sa deuxième année dans un format virtuel, avec des CPA bénévoles de la région aidant des clients vulnérables de tout le Nouveau-Brunswick à préparer leur déclaration de revenus pour 2020. Nous avons également travaillé à la création de partenariats avec des membres clés du gouvernement provincial et d'autres organisations aux vues similaires, et nous avons également établi des relations avec de nouveaux partenaires d'affinité dans un effort continu pour offrir une valeur ajoutée à nos membres.



Cette année, 64 candidats du programme de formation professionnelle CPA ont réussi l'examen final commun de 2020 et ont été accueillis dans la profession, ce qui démontre un niveau de croissance constant d'année en année, indiquant que la profession CPA demeure un choix de carrière populaire et attrayant pour les étudiants et les professionnels de la province; cela témoigne à la fois de nos efforts de recrutement et de l'exemple brillant donné par tous les CPA du Nouveau-Brunswick dans leurs communautés et leurs milieux de travail. Nous avons hâte de célébrer officiellement leurs réalisations avec vous tous au début de 2022!

Nous étions également très fiers de rendre hommage à deux nouveaux Fellows CPA, Christine Hoyt et Luc Morin, qui ont tous deux grandement contribué à l'amélioration de la profession par leurs réalisations, tant professionnelles que personnelles.

Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier les membres de notre personnel, les membres de notre conseil d'administration et de nos comités, les inspecteurs des pratiques, les bénévoles et vous - nos membres; aucune des réalisations de l'année écoulée n'aurait été possible sans votre travail rigoureux et votre énorme dévouement à notre profession.

Particulièrement dans le contexte de cette pandémie mondiale, les compétences et les capacités de nos avant-gardistes CPA à préparer l'avenir et à aider les entreprises à être résilientes n'ont jamais été aussi importantes. Nous sommes très fiers de représenter un groupe de professionnels aussi vaste, innovateur et diversifié et nous sommes très enthousiastes à l'idée de continuer à faire avancer le Nouveau-Brunswick avec vous tous - comme nous aimons le dire: "Nous sommes peu nombreux mais nous sommes efficaces"!

Cordialement,



John Clark, CPA, CA
Président du conseil d'administration



Mylène Lapierre, CPA, CA, CFE, EMBA, GradGC
Présidente-Directrice générale

Le Roadshow "virtuel" sur l'éthique (10 sessions répétées en anglais et 2 sessions répétées en français) a fourni 1 436 heures de PPC en éthique professionnelle à 718 membres.



RAPPORT DE GESTION ET D'ANALYSE

CPA Nouveau-Brunswick est une organisation professionnelle qui représente plus de 3 000 membres actifs et retraités et 300 futurs CPA au Nouveau-Brunswick.

Chaque organisme provincial de CPA est membre de l'organisation des comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), qui représente plus de 220 000 comptables professionnels au Canada et aux Bermudes, ce qui en fait l'un des cinq principaux titres comptables au monde.

En vertu de la Loi sur les comptables professionnels agréés, CPA Nouveau-Brunswick est responsable de la réglementation, du développement professionnel de ses membres et de la protection du public grâce à ses normes de déontologie et à son processus disciplinaire. CPA Nouveau-Brunswick est également responsable de la certification des candidats à la profession de CPA.

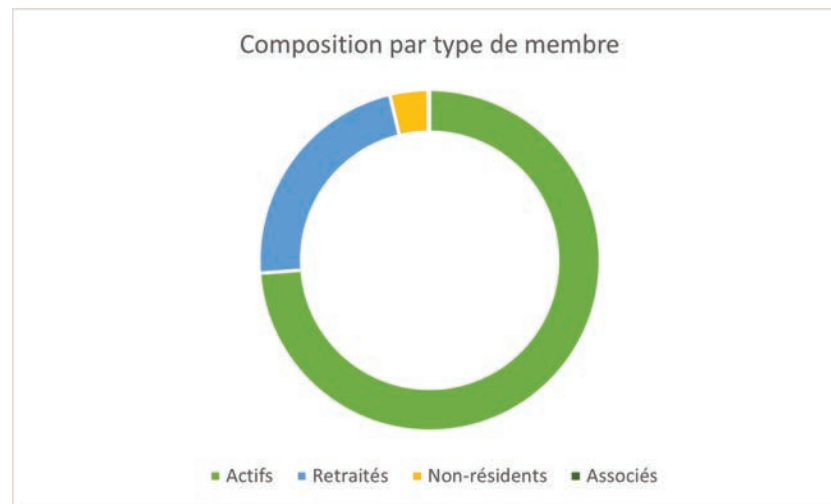


Figure 1: Composition par type d'adhésion (2 249 actifs, 684 retraités 111 non-résidents, 4 associés)

Gouvernance

La gouvernance de CPA Nouveau-Brunswick est assurée par un conseil d'administration composé de 11 membres, dont deux représentants du public.

Six comités du conseil d'administration contribuent à la gouvernance:

- Comité d'audit;
- Comité des finances et des risques;
- Comité de gouvernance;
- Comité des ressources humaines;
- Comité de reconnaissance des membres;
- Comité des mises en candidature.



Les responsabilités réglementaires de CPA Nouveau-Brunswick sont également appuyées par le Comité des plaintes, le Comité d'audience et le Comité d'inspection professionnelle.

Un plan stratégique sur trois ans, comprenant des stratégies, des tactiques et des indicateurs de performance clés, a été élaboré conjointement par le conseil d'administration et la direction; la mise en oeuvre ayant débuté en 2019. La présidente-directrice générale présente régulièrement au conseil d'administration des rapports sur le succès de ces initiatives, expliquant les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de CPA Nouveau-Brunswick, ainsi que du maintien et de l'application appropriée des principes, des politiques et des pratiques de conservation des dossiers appropriés en matière de comptabilité et d'information financière. La responsabilité première des systèmes d'information, de la gestion des risques et des contrôles internes de CPA Nouveau-Brunswick est également assumée par la direction et supervisée par le conseil d'administration.

La direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière en présentant des rapports trimestriels au conseil d'administration, avec le soutien du comité des finances et des risques, y compris les prévisions jusqu'à la fin de l'année, la préparation du budget annuel, l'analyse des écarts et la publication du rapport annuel à l'intention des membres et du public.

Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'intermédiaire du comité des finances et des risques et du comité d'audit. Le comité d'audit rencontre les auditeurs, en présence ou non de la direction, pour examiner les activités de chacun d'entre eux, ainsi que les états financiers et de faire rapport au conseil d'administration à ce sujet.

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL). La direction est responsable du maintien de contrôles internes appropriés pour assurer au mieux la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes.

Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont destinées à compléter et à enrichir les états financiers audités. Ce rapport est préparé par la direction interne et n'est pas audité. Le cas échéant, l'information est conforme aux états financiers audités.

34 sessions en ligne ont été organisées lors de la conférence virtuelle de PPC de l'automne 2020 qui a été suivie par 503 membres. 158.50 heures de CPD ont été offertes et 11 695 heures ont été créditées aux membres.



ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS 2020-21

Voici un résumé des événements les plus importants de l'année écoulée.

Changements des comités

Le comité d'audit et finances a été réparti en deux comités:

- la fonction du comité d'audit est de seconder le conseil d'administration dans sa surveillance de tous les aspects de l'audit externe.
- la fonction du comité des finances et des risques est d'examiner la pertinence et l'efficacité des politiques, des systèmes et des pratiques sur lesquels on s'appuie pour recueillir et rendre rapport des activités financières et de gestion et d'aider le conseil d'administration dans sa supervision:
 - a) de la fiabilité des systèmes comptables, financiers et de contrôle interne de CPA Nouveau-Brunswick;
 - b) de la conception et l'intégrité des processus internes de rapports financiers et de divulgation de l'information de CPA Nouveau-Brunswick;
 - c) du rendement de la direction de CPA Nouveau-Brunswick et la protection de ses ressources organisationnelles et de ses actifs;
 - d) des processus de gestion de l'identification, de l'évaluation et de l'atténuation des risques de l'organisation, et
 - e) de la conformité de CPA Nouveau-Brunswick aux exigences légales et réglementaires.

Les avantages qui ont été considérés pour séparer le comité d'audit et des finances en deux comités distincts sont les suivants:

- premièrement, en divisant les deux comités, on réduit la charge de travail du comité d'audit et des finances, et
- deuxièmement, la création de deux comités qui surveillent les finances permet d'avoir deux fois plus de membres du conseil d'administration qui participent activement à la supervision des finances de l'organisation.

Pandémie mondiale

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). La durée est encore inconnue à ce jour et CPA Nouveau-Brunswick continuera de s'adapter conformément aux directives de santé publique.

Lorsque des restrictions ont été mises en place conformément aux recommandations en matière de santé publique, le personnel de CPA Nouveau-Brunswick a pu immédiatement passer à un environnement de travail entièrement à distance. Bien que les bureaux physiques aient été fermés en attendant l'élaboration d'un plan approuvé de réponse au virus COVID-19, le personnel et la direction ont pu utiliser les récentes mises en oeuvre de matériel et de logiciels pour continuer à fonctionner sans interruption.



INITIATIVES PRINCIPALES 2020-21

En plus des nouvelles initiatives évoquées dans le message du président du Conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, d'autres nouveaux projets ont été entrepris qui s'alignent avec nos cinq piliers stratégiques identifiés:

1 | Excellence réglementaire

Le conseil d'administration de CPA NB s'est engagé à entreprendre un examen complet de ses règlements administratifs en 2019. La phase 1 a été achevée en 2019-2020 et portait sur les règlements administratifs et opérationnels (qui ont été adoptés par les membres lors de l'AGA du 25 septembre 2020), tandis que la phase II doit être achevée en 2020-2021 et porter sur les aspects plus techniques des règlements concernant les audiences, les plaintes, les normes, le processus d'élection et d'autres règlements (présentés lors de l'AGA 2021 de CPA NB, le 25 juin 2021).

CPA Nouveau-Brunswick a également révisé son processus de plaintes et de discipline afin de le rendre plus robuste et efficace.

2 | Éducation et gestion des connaissances

L'exercice écoulé a été particulièrement difficile car nous avons dû faire face aux effets durables de la pandémie de COVID-19. Nous avons annulé tous les événements présentiels et nous nous sommes concentrés sur les opportunités d'apprentissage en ligne afin de fournir à nos membres les outils nécessaires pour répondre à leurs exigences de perfectionnement professionnel continu.

Face à cette nouvelle réalité, nous avons interrogé nos membres en mai 2020 pour déterminer leurs besoins actuels en matière de PPC. Il en ressort qu'ils étaient très préoccupés par les défis que la pandémie posait à leur travail et à leur vie personnelle, et la décision a été prise de réorienter notre programmation pour répondre à ces enjeux. Tous les événements restants ont été transférés avec succès vers un format virtuel, y compris une session gratuite sur l'éthique, l'assemblée générale annuelle et la conférence d'automne de PPC.

3 | Pertinence des membres

La clinique virtuelle d'impôt de CPA Nouveau-Brunswick continue d'être citée comme un modèle provincial de réussite. 240 clients ont demandé de l'aide par le biais de la clinique d'impôt de CPA NB, organisée avec l'aide de deux dirigeants, de huit coordonnateurs de clinique et de 35 préparateurs d'impôt; tous bénévoles. 22 CPA ont également travaillé bénévolement dans 34 cliniques d'impôt communautaires à travers la province pendant la saison fiscale. Une partie du budget a été consacrée à un abonnement à SurveyMonkey pour soutenir ce format virtuel.

À l'automne 2020, 616 membres ont été contactés pour solliciter leur participation au renouvellement de notre programme d'affinité. D'autres organismes provinciaux CPA ont également été contactés afin d'examiner les meilleures pratiques sur leurs programmes d'avantages pour les membres. Sept nouveaux partenaires ont été inscrits au programme d'affinité, et nous continuons à être approchés par de nouvelles entreprises qui seraient intéressées à participer.



4 | Leadership éclairé

Une stratégie de développement des affaires a été remise à la présidente-directrice générale le 28 octobre 2020. Cette stratégie continue d'être affinée car les relations publiques ont été identifiées comme une priorité élevée. Des publics cibles ont été identifiés (ministères provinciaux) et le milieu des affaires (initialement par le biais des chambres de commerce), et une agence de communication a été retenue (Brainworks). CPA NB a coécrit un article avec Women in Business NB sur la littératie financière pour les femmes entrepreneurs, qui a paru dans le magazine électronique de la Chambre de commerce de Fredericton en mars.

Les projets déjà réalisés comprennent un article dans l'édition de janvier de l'Atlantic Business Magazine ("CPA New Brunswick provides the go-to expertise the whole province needs right now"); un communiqué de presse sur le processus de sélection du vérificateur général en mars, et plusieurs apparitions dans les médias par la présidente-directrice générale et les membres (sur le processus de sélection du vérificateur général, la fiscalité, etc.).

5 | Efficacité opérationnelle

De nouveaux matériels et logiciels ont été introduits et mis en oeuvre pour permettre au personnel de continuer à soutenir les membres en travaillant à distance, en collaboration et de manière efficace pendant les débuts de l'arrêt des activités causé par la pandémie.

Des changements ont également été adoptés pour l'accès et la sauvegarde électroniques des fichiers, éliminant le besoin de stockage et favorisant un environnement de bureau sans papier.

CPA Nouveau-Brunswick a également signé un contrat pour un nouveau système d'engagement des membres, une base de données et un site Web, qui devraient être entièrement mis en oeuvre et opérationnels au début de 2022. Ce système devrait simplifier de nombreux processus actuels et offrir aux membres une expérience très interactive, intéressante et efficace.



54 875 utilisateurs ont visité le site Web de CPA Nouveau-Brunswick en 2020-2021, pour un total de 170 141 pages consultées.



RENDEMENT FINANCIER 2020-21

Les états financiers audités sont inclus dans le présent rapport annuel.

L'organisation de CPA Nouveau-Brunswick est financièrement saine, avec un actif net de 2 856 622 \$. Elle dispose de suffisamment de liquidités et d'investissements pour répondre à ses besoins à court et à long terme et pour permettre l'élaboration de plans stratégiques qui continueront à maintenir une organisation financièrement durable.

Les cotisations des membres sont facturées annuellement et payables au plus tard le 31 mars, ce qui se traduit par des niveaux plus élevés de liquidités et de revenus reportés à ce moment-là. Les créances à la fin de l'exercice précédent étaient anormalement élevées, car de nombreuses cotisations furent payées après la date limite. Une prolongation a été accordée en raison de la pandémie, afin de permettre une certaine marge de manoeuvre à nos membres, ce qui a également eu une incidence sur les créanciers puisque CPA Nouveau-Brunswick perçoit les cotisations nationales au nom de CPA Canada.

Les résultats d'exploitation de l'année écoulée présentent un excédent des recettes sur les dépenses de 468 108 \$, alors que le budget prévoyait un déficit de 92 129 \$. Les facteurs suivants ont contribué à cet écart:

- l'annulation de deux événements de convocation;
- les dépenses de mise en oeuvre de la nouvelle plateforme d'engagement des membres ne seront effectuées qu'au cours du prochain exercice financier;
- conformément aux directives en matière de santé publique, les réunions et les événements présentiels ont pour la plupart été organisés virtuellement au cours de l'année écoulée, de sorte que les dépenses réelles ont été beaucoup plus faibles que celles prévues au budget. De plus, nous n'avons pas été en mesure de réaliser certaines activités qui avaient été planifiées et budgétées, comme les événements de reconnaissance des membres et certaines activités de relations publiques.

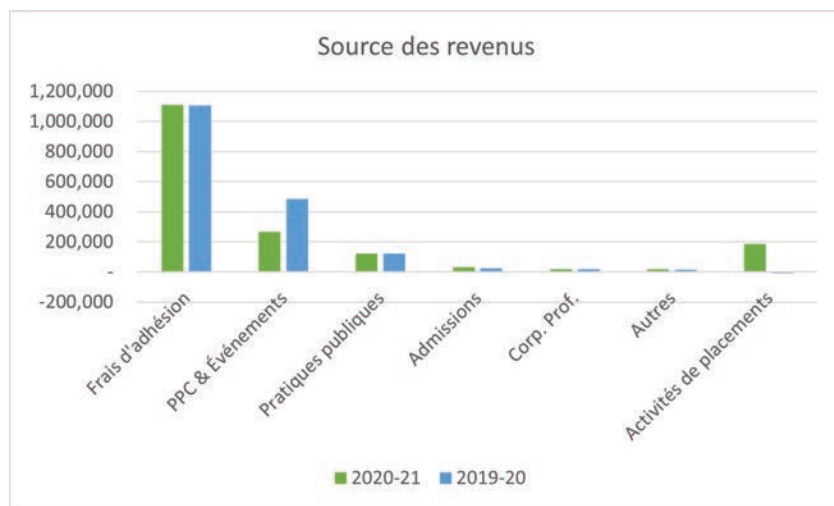


Figure 2: Source des revenus



Les cotisations annuelles constituent la principale source de revenus de l'organisation (voir figure 2). Les cotisations annuelles actuelles sont très comparables à celles de l'année précédente. La tendance actuelle semble démontrer que le nombre total de membres reste relativement stable, car le nombre de nouveaux membres admis dans l'organisation est équivalent au nombre de membres qui choisissent de prendre leur retraite ou de résigner.

Les revenus du développement professionnel et des événements ont été inférieurs à ceux de l'année précédente, car le modèle de tarification de la conférence PPC d'automne était beaucoup plus bas en raison de la tenue virtuelle des sessions et de la réduction des dépenses telles que les frais de déplacement, d'hébergement, de nourriture et de boisson, et les coûts audiovisuels.

Les activités d'investissement ont généré des revenus de 185 131 \$ pour l'année en cours par rapport au déficit net de l'année dernière, qui s'explique par le fait que la fin de l'année, le 31 mars, se situe 7 jours après le point le plus bas du marché en raison de la pandémie mondiale.

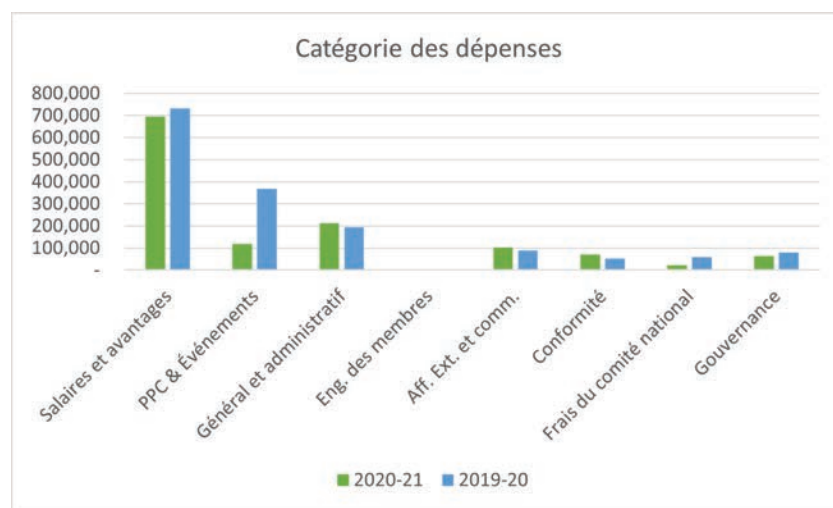


Figure 3: Catégorie des dépenses

En raison des limitations des déplacements pendant la pandémie, l'engagement des membres, les frais des comités nationaux et les dépenses de gouvernance ont été beaucoup moins élevés que l'année précédente, car les événements et les réunions en présentiel ont été limités au cours de l'année écoulée.

Les dépenses liées aux affaires extérieures et à la communication ont été plus élevées que l'année précédente, car malgré les obstacles, nous avons fait progresser certaines de nos principales initiatives, comme indiqué ci-dessus.



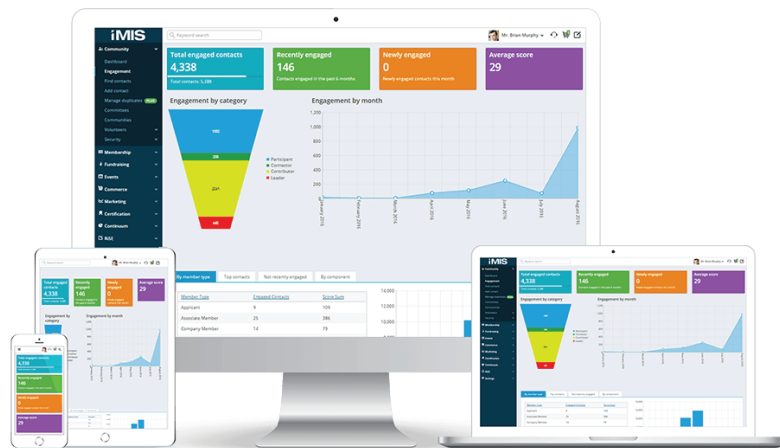
PERSPECTIVES 2021-2022

CPA Nouveau-Brunswick poursuivra ses efforts pour favoriser l'excellence et les idéaux d'une bonne entreprise en demeurant transparente, pertinente et flexible face au changement.

Nous travaillerons avec nos membres, les gouvernements locaux et provinciaux, les organisations et les autres parties prenantes pour défendre et maintenir la réputation, la valeur et les normes de notre profession.

Entre autres choses, en 2021-2022, CPA Nouveau-Brunswick va:

- introduire le système de gestion de l'engagement iMIS (EMS)[™], fusionnant la gestion des bases de données et la publication sur le Web en un seul système, pour nous permettre de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle, d'augmenter nos revenus et d'améliorer continuellement notre rendement. Cela comprendra un tout nouveau site Web de CPA NB et un portail interactif des membres.
- lancer une nouvelle campagne de promotion intitulée "Aller de l'avant" pour promouvoir la profession de CPA dans tout le Nouveau-Brunswick.
- diriger un projet pilote visant à élaborer une initiative de surveillance à distance pour l'examen final commun (EFC) des CPA avec ses pairs de l'Atlantique.
- aider à développer des partenariats dans le domaine de l'éducation afin d'améliorer le niveau d'équité de nos membres et d'aider au recrutement de nouveaux candidats.



En 2021, CPA Nouveau-Brunswick lancera iMIS, un système logiciel spécialement conçu pour relever le défi le plus important auquel sont confrontés les organisations et les organismes sans but lucratif: l'engagement.



COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2021



| | Page |
|---------------------------------------|--------|
| RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT | 1 - 2 |
| ÉTATS FINANCIERS | |
| État de la situation financière | 3 |
| État de l'évolution de l'actif net | 4 |
| État des résultats | 5 |
| État des flux de trésorerie | 6 |
| Notes afférentes aux états financiers | 7 - 12 |



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres des Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers au 31 mars 2021 des Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats, et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de vérification généralement reconnues (NVGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations incluent dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

(suite)



Rapport de l'auditeur indépendant aux membres des Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick
(suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NVGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NVGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Teed Saunders Doyle



COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière

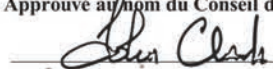
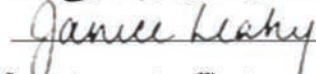
31 mars 2021

| | 2021 | 2020 |
|---|---------------------|---------------------|
| ACTIFS | | |
| À COURT TERME | | |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie (Note 4) | 2 973 735 \$ | 2 644 180 \$ |
| Débiteurs | 152 372 | 439 149 |
| Inventaire | 6 440 | 11 389 |
| Frais payées d'avance | 84 537 | 53 189 |
| | <u>3 217 084</u> | <u>3 147 907</u> |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 5) | 49 284 | 57 845 |
| PLACEMENTS À LONG TERME (Note 6) | 1 209 706 | 1 037 109 |
| | <u>4 476 074 \$</u> | <u>4 242 861 \$</u> |
| PASSIFS ET ACTIF NET | | |
| À COURT TERME | | |
| Créditeurs | 192 043 \$ | 378 159 \$ |
| Taxes de vente harmonisé à payer | 169 718 | 188 482 |
| Déductions à la source à payer | - | 1 749 |
| Produits reportés (Note 7) | 1 250 552 | 1 276 438 |
| Portion à court terme des contrats de location-acquisition (Note 8) | 2 379 | 2 379 |
| | <u>1 614 692</u> | <u>1 847 207</u> |
| CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (Note 8) | 4 760 | 7 140 |
| | <u>1 619 452</u> | <u>1 854 347</u> |
| ACTIF NET | | |
| Investi dans les immobilisations corporelles | 49 284 | 57 845 |
| Non affecté | 2 623 486 | 2 126 557 |
| Réserve pour conduite professionnelle (Note 9) | 183 852 | 204 112 |
| | <u>2 856 622</u> | <u>2 388 514</u> |
| | <u>4 476 074 \$</u> | <u>4 242 861 \$</u> |

PASSIFS ÉVENTUELS (Note 12)

ENGAGEMENTS (Note 10)

Approuvé au nom du Conseil d'administration

 Président
 Secrétaire

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers



COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2021

| | Investi dans les immobilisations corporelles | Non affectés | Réserve pour conduite professionnelle | 2021 | 2020 |
|---|--|---------------------|---|---------------------|---------------------|
| ACTIF NET, | | | | | |
| début de l'exercice | 57 845 \$ | 2 126 557 \$ | 204 112 \$ | 2 388 514 \$ | 2 202 337 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (18 531) | 506 899 | (20 260) | 468 108 | 186 177 |
| Investissement en immobilisations corporelles | 9 970 | (9 970) | - | - | - |
| ACTIF NET, | | | | | |
| fin de l'exercice | 49 284 \$ | 2 623 486 \$ | 183 852 \$ | 2 856 622 \$ | 2 388 514 \$ |



COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2021

| | 2021 | 2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| PRODUITS | | |
| Cotisations des membres | 1 109 585 \$ | 1 107 516 \$ |
| Développement professionnel et événements pour les membres | 267 159 | 484 894 |
| Frais de pratique d'activité publique | 122 700 | 121 350 |
| Frais d'admission | 31 500 | 24 750 |
| Frais de corporation professionnelle | 18 575 | 19 642 |
| Autres | 19 642 | 16 133 |
| | 1 569 161 | 1 774 285 |
| CHARGES | | |
| Salaires et avantages sociaux | 694 343 | 731 629 |
| Développement professionnel et événements | 119 658 | 368 848 |
| Frais généraux et administratifs | 198 616 | 183 468 |
| Engagement des membres | 867 | 2 565 |
| Affaires externes et de communication | 101 583 | 89 798 |
| Conformité | 50 237 | 49 142 |
| Frais des comités nationaux | 23 142 | 59 327 |
| Gouvernance | 58 947 | 78 846 |
| | 1 247 393 | 1 563 623 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT | 321 768 | 210 662 |
| REVENU DE PLACEMENT (CHARGES) | | |
| Revenus de placements | 18 060 | 24 337 |
| Gains (pertes) sur disposition de placements | 26 231 | (19 757) |
| Autres revenus | 10 688 | 30 793 |
| Gains (pertes) de placements non réalisés | 161 986 | (61 447) |
| (Pertes) gains de change non réalisés | (31 834) | 16 345 |
| | 185 131 | (9 729) |
| | 506 899 | 200 933 |
| AUTRES CHARGES | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 18 531 | 11 645 |
| Pertes sur disposition des immobilisations corporelles | - | 426 |
| Réserve pour conduite professionnelle | 20 260 | 2 685 |
| | 38 791 | 14 756 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | 468 108 \$ | 186 177 \$ |



COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2021

| | 2021 | 2020 |
|---|---------------------|---------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent des produits sur les charges | 468 108 \$ | 186 177 \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie: | | |
| Amortissement | 18 531 | 11 645 |
| Perte sur disposition des immobilisations corporelles | - | 426 |
| (Gains) pertes sur disposition de placements | (26 231) | 19 757 |
| (Gains) pertes de placements non réalisées | (161 986) | 61 447 |
| Pertes (gains) de change non réalisées | 31 834 | (16 345) |
| | <u>330 256</u> | <u>263 107</u> |
| Évolution des éléments hors trésorerie du fond de roulement liés à l'exploitation | | |
| Débiteurs | 286 776 | (220 405) |
| Inventaire | 4 949 | (398) |
| Frais payés d'avance | (31 348) | (26 289) |
| Créditeurs | (186 116) | 76 328 |
| Taxes de vente harmonisé à payer | (18 764) | 10 014 |
| Dédutions à la source à payer | (1 749) | (5 405) |
| Revenus différés | (25 886) | 15 496 |
| | <u>27 862</u> | <u>(150 659)</u> |
| | <u>358 118</u> | <u>112 448</u> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (9 970) | (37 982) |
| Acquisition de placements à long terme | (363 479) | (36 468) |
| Disposition de placements à long terme (Note 6) | 347 266 | 413 950 |
| | <u>(26 183)</u> | <u>339 500</u> |
| ACTIVITÉ DE FINANCEMENT | | |
| Acquisition des obligations découlant de contrats de location-acquisition | - | 11 900 |
| Remboursement des contrats de location-acquisition | (2 380) | (3 571) |
| | <u>(2 380)</u> | <u>8 329</u> |
| (DIMINUTION) AUGMENTATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE | 329 555 | 460 277 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE - DÉBUT DE L'EXERCICE | 2 644 180 | 2 183 903 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE - FIN DE L'EXERCICE | <u>2 973 735 \$</u> | <u>2 644 180 \$</u> |



1. NATURE DES ACTIVITÉS

Les Comptables Professionnels Agréés du Nouveau-Brunswick (« l'organisme ») est un organisme professionnel sans but lucratif incorporé au niveau provincial sous la loi des compagnies du Nouveau-Brunswick. Comme organisme sans but lucratif, l'organisme est exempté de l'impôt selon l'article 149(1) de la loi de l'impôt sur le revenu.

L'organisme a été mise en place pour autoréglementer ses membres afin de protéger l'intérêt du public. De même, l'organisme est aussi responsable de superviser l'accréditation, l'éducation, le développement professionnel et les services pour ses membres.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de Présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'organisme considère l'encaisse, les dépôts à court terme et les soldes bancaires, net des découverts comme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les emprunts bancaires sont considérés comme activités de financement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou au coût réputé moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée et calculées selon la méthode linéaire aux taux suivants:

| | |
|--|---------|
| Équipement informatique et logiciel | 3-4 ans |
| Mobilier et agencements | 10 ans |
| Améliorations locatives | 10 ans |
| Photocopieur - (contrat de location-acquisition) | 5 ans |

L'organisme examine régulièrement ses immobilisations corporelles afin d'éliminer les articles obsolètes.

(suite)



2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Instruments financiers

L'organisme considère les contrats comme un actif financier, un passif financier ou un instrument de capitaux propres étant des instruments financiers, sauf dans certaines circonstances limitées. L'organisme comptabilise les éléments suivants comme instruments financiers:

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie
2. Clients et autres débiteurs
3. Crédoiteurs et frais courus
4. Placements à long terme

Un actif ou passif financier est comptabilisé lorsque l'organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

L'organisme comptabilise initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur, sauf pour certaines transactions sans lien de dépendance.

Dans les périodes subséquentes, l'organisme comptabilise ses actifs et passifs financiers, au coût amorti moins toute réduction pour une perte de valeur, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

L'organisme élimine ses passifs financiers, ou une partie de ceux-ci, lorsque l'obligation est acquittée, annulée ou expirée.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des contributions. Les contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions non affectées et les cotisations des membres sont constatées à titre de produits suivant la méthode du report selon la période couverte par les cotisations lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits pour activités des membres, net des charges, sont constatés lorsque l'activité en particulier a eu lieu et lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de placement sont constatés dans les produits lorsqu'ils sont gagnés. Les gains (pertes) réalisés à la vente de placement en portefeuille sont calculés en tenant compte du coût original des placements s'y rattachant. Les gains (pertes) non réalisés sur les placements en portefeuille correspondent à la variation durant l'exercice de l'excédent (insuffisance) de la juste valeur sur le coût original des placements en portefeuille.

Services contribués

Le travail de l'organisme dépend de services volontaires de plusieurs membres. Parce qu'il est difficile d'en déterminer une valeur marchande, les services contribués ne sont pas constatés dans les états financiers.

(suite)



2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont présentés dans les résultats de la période où ils sont connus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers et dispose d'un cadre global de gestion des risques pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse qui suit fournit des informations sur l'exposition de la concentration au risque de l'organisme au 31 mars 2021.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme le risque qu'un débiteur de l'organisme manque à l'une de ses obligations. L'organisme est exposée au risque de crédit de ses membres. L'organisme a un nombre important de membres qui minimise la concentration du risque de crédit. Une provision pour les créances douteuses est établie en fonction de facteurs liés au risque de crédit de membres précis, de tendances historiques et d'autres renseignements. Selon l'opinion de la direction, l'exposition au risque de crédit est faible.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne la réception des fonds auprès de ses membres de d'autres sources connexes et des créateurs.

(c) Risque lié au taux de change

Le risque lié au taux de change correspond au risque qui découle des variations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. L'organisme est exposée au risque de change sur ses placements à long terme détenues en dollars américains. L'organisme n'utilise aucun instrument dérivé pour réduire son exposition contre les risques de change.

(d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent et entraînent une perte en raison des variations des taux d'intérêt. En cherchant à minimiser les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, l'organisme gère l'exposition grâce à ses activités normales d'exploitation et de financement. L'organisme est exposée au risque de taux d'intérêt principalement par la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à revenus fixes.

(e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant de risque lié au taux d'intérêt ou du risque lié au taux de change). La valeur de chaque placement est influencée par les perspectives de l'émetteur et par les conjonctures économiques et politiques générales, de même que par les tendances de l'industrie et du marché. L'organisme est exposée à l'autre risque de prix par ses placements en actions cotées.



COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2021

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

| | 2021 | 2020 |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| Encaisse | 2 973 735 \$ | 2 244 180 \$ |
| Équivalent de trésorerie | - | 400 000 |
| | 2 973 735 \$ | 2 644 180 \$ |

Les équivalents de trésorerie représentent des placements à court terme et sont principalement des placements très liquides. Ils sont mesurés à la juste valeur marchande.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Coût | Amortissement Cumulé | 2021 Valeur nette | 2020 Valeur nette |
|-------------------------------------|------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| Équipement informatique et logiciel | 49 141 \$ | 16 493 \$ | 32 648 \$ | 36 032 \$ |
| Mobilier et agencements | 31 866 | 17 234 | 14 632 | 19 159 |
| Améliorations locatives | 6 500 | 4 496 | 2 004 | 2 654 |
| | 87 507 \$ | 38 223 \$ | 49 284 \$ | 57 845 \$ |

L'actif suivant inclus ci-dessus est détenu en vertu d'un contrat de location-acquisition:

| | Coût | Amortissement Cumulé | 2021 Valeur nette | 2020 Valeur nette |
|--------------|-----------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| Photocopieur | 11 900 \$ | 4 761 \$ | 7 139 \$ | 9 520 \$ |

6. PLACEMENTS À LONG TERME

| | 2021 | 2020 |
|----------------------------|---------------------|---------------------|
| Trésorerie | 22 165 \$ | 30 735 \$ |
| Titres à revenu fixe | 383 213 | 332 898 |
| Titres de capitaux propres | 538 678 | 449 870 |
| Fonds communs de placement | 256 928 | 214 204 |
| Titres étrangers et autres | 8 722 | 9 402 |
| | 1 209 706 \$ | 1 037 109 \$ |

Au 31 mars 2021, la valeur du marché des placements inclus des gains non réalisés d'une valeur de 117 358 \$ (2020 - pertes cumulés non réalisés de 44 628 \$).



COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2021

7. PRODUITS REPORTÉS

| | <u>2021</u> | <u>2020</u> |
|-------------------|---------------------|---------------------|
| Frais des membres | 1 228 462 \$ | 1 236 363 \$ |
| Autres | 22 090 | 40 075 |
| | <u>1 250 552 \$</u> | <u>1 276 438 \$</u> |

8. CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

L'organisme s'est engagé dans un contrat de location avec Office Interiors pour la location d'un photocopieur. L'organisme considère ce contrat de location comme un contrat de location-acquisition. Le contrat est remboursable en paiements trimestriels de 595 \$ et la date d'échéance est le 31 mai 2024. Le solde restant au 31 mars 2021 est de 7 139 \$.

9. ACTIF NET - RÉSERVE POUR CONDUITE PROFESSIONNELLE

L'organisme a une importante plainte de conduite professionnelle qui est en cours. La direction estime que des coûts de 225 000 \$ seront engagés. Les coûts engagés liés à cette plainte seront passés en charges lorsqu'ils seront engagés et pris en compte de manière appropriée pour déterminer le produits net pour la période applicable. Pour l'année 2021, 20 260 \$ (2020 - 2 685 \$) en coûts d'audience ont été engagés ce qui réduit le solde d'actif net affecté à 183 852 \$ (2020 - 204 112 \$) en date du 31 mars 2021.

10. ENGAGEMENTS

L'organisme loue les locaux situés au 860, rue Main, suite 602, Moncton, Nouveau-Brunswick. Le bail, qui est enregistré à titre de contrat de location-exploitation, aura des paiements approximatifs minimaux lors des quatre prochaines années tel que décrit:

| | |
|------|-------------------|
| 2022 | 66 306 \$ |
| 2023 | 66 306 |
| 2024 | 66 306 |
| 2025 | <u>5 526</u> |
| | <u>204 444 \$</u> |



11. PARTIES LIÉES

(a) Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada)

Les Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick a conclu une entente avec les CPA Canada pour travailler ensemble à la réalisation d'une mission et d'une vision communes, pour administrer leurs affaires conformément aux principes convenus et pour agir dans un esprit de grande foi et de confiance afin de servir au mieux les intérêts de la profession de CPA et du public. Les organismes provinciaux qui régissent les comptables professionnels agréés au Canada, comme les comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick, financent les opérations de l'organisme des Comptables professionnels agréés du Canada en partageant les coûts des comités nationaux, les dépenses de marketing et en percevant les cotisations des membres nationaux en son nom.

L'organisme a remis à CPA Canada des droits totalisant 128 625 \$ pour l'année 2020-2021 après le 31 mars 2020. Les frais pour l'année 2021-2022 perçus au nom de CPA Canada, au montant de 822 400 \$, ont été remis avant le 31 mars 2021 et le solde restant de 29 650 \$ est inclus dans les comptes créditeurs courants. Ces frais perçus et remis à CPA Canada par CPA Nouveau-Brunswick en son nom ne sont pas reflétés dans l'état des résultats.

(b) Comptables professionnels agréés École de gestion CPA Atlantique

Les Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick a conclu une entente en vertu de laquelle les École de gestion CPA Atlantique recrute et inscrit des étudiants au programme de formation professionnelle des CPA et administre ce programme. L'École de gestion CPA Atlantique est constituée en société en vertu de la Societies Act de la Nouvelle-Écosse en tant qu'organisme sans but lucratif et est un établissement d'enseignement agréé en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu. Il est régi par un conseil d'administration distinct nommé par les organismes provinciaux des CPA du Canada atlantique et des Bermudes.

12. PASSIFS ÉVENTUELS

L'organisme est partie et éventuellement assujettie à des réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, sans s'y limiter à, la responsabilité de conduite professionnelle, les normes du travail et d'emploi, et les réclamations environnementales et réglementaires. De plus, l'organisme est partie et éventuellement assujettie à des audits réguliers par les autorités fiscales fédérales et provinciales relatif à l'impôt sur le capital et les taxes à la consommation et à la suite de ses audits, elle peut recevoir des évaluations et des réévaluations.

Bien que l'issue de ces questions ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel l'organisme est exposée en raison de ces réclamations et litiges, à concurrence de la portion non couverte par la police d'assurance ou fournie d'une quelconque manière, n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisme offre des avantages à tous ses employés en participant à un régime multiemployeurs à cotisations définies. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'organisme dans un fonds administré de façon indépendante. Les cotisations accumulées et passées en charge par l'organisme au cours de la période totalisant 25 053 \$ (2020 - 24 434 \$).

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été ajustés, pour se conformer à la période de présentation actuelle.



COMITÉS DE CPA NOUVEAU-BRUNSWICK 2020-2021

Comité de gouvernance

Jason Alcorn, Représentant du public | Président
John Clark, CPA, CA
Lee Mitchell, CPA, CMA
André LaPlante, Représentant du public
Janice Leahy, CPA, CA
Pierre Doiron, FCPA, FCGA
Donna Bovolaneas, FCPA, FCA
Mylène Lapierre, CPA, CA | ex officio

Comité des ressources humaines

Stephen Lund, CPA, CA | Président
Julie Bernard, FCPA, FCGA
Lee Mitchell, CPA, CMA
André Laplante, Représentant du public
Jason Alcorn, Représentant du public
Mylène Lapierre, CPA, CA | ex officio

Comité d'audit

Julie Bernard, FCPA, FCGA | Présidente
Donna Bovolaneas, FCPA, FCA
Sandy Dalton, CPA, CGA

Comité des finances et des risques

Tim J. Walker, CPA, CA | Président
Sandy Dalton, CPA, CGA
Stephen Lund, CPA, CA
Lee Mitchell, CPA, CMA
Mylène Lapierre, CPA, CA | ex officio

Comité des plaintes

David Ross, FCPA, FCA | Président

Comité d'inspection professionnelle

Janice Leahy, CPA, CA | Présidente
Blair Northcott, CPA, CA
Lucie Nadeau, CPA, CA
Peter Spacek, CPA, CA
Carol LeBlanc, CPA, CMA
Sean Greene, CPA, CA
Olamide Lawal, CPA, CGA | Membre du personnel CPA NB
Daniel Nawab, CPA, CGA | Membre du personnel CPA NB

Comité d'audience

Paul-Émile Légère, CPA, CA | Président

Comité de reconnaissance des membres

Pierre Doiron, FCPA, FCGA | Président
Al Walker, FCPA, CA
Paul Berry, FCPA, FCMA
Darrell Stewart, FCPA, FCGA
Trudy Dryden, FCPA, FCGA
Paul Bérubé, FCPA, CA
Trisha Fournier-Hoyt, FCPA, FCGA
Donna Bovolaneas, FCPA, FCA
Mylène Lapierre, CPA, CA | ex officio

Comité de mises en candidature

John Clark, CPA, CA | Président
Christine Hoyt, FCPA, CMA
Terry LeBlanc, FCPA, FCGA
Stacey Stewart, CPA, CMA
Mylène Lapierre, CPA, CA | ex officio



RÉCIPiENDAIRES DU TITRE DE FELLOW 2020

Le Conseil d'administration de CPA Nouveau-Brunswick attribue le titre de Fellow de CPA Nouveau-Brunswick, désigné par le sigle FCPA, afin de reconnaître solennellement le mérite des membres qui se sont dévoués de façon exceptionnelle à la profession ou qui se sont illustrés dans leur carrière ou dans la société par des réalisations notoires dont le mérite a rejailli sur la profession.

Les services rendus par les candidats et les réalisations de ces derniers tout au long de leur carrière, et non pas seulement depuis l'obtention du titre de CPA, sont pris en compte pour déterminer l'admissibilité au titre.

Nous sommes très heureux de vous informer que **Christine Hoyt, FCPA, CMA** et **Luc Morin, FCPA, CA** ont été sélectionnés pour recevoir le titre de Fellow, cette année.

Nous vous invitons à vous joindre à nous pour féliciter nos nouveaux fellows pour cet accomplissement professionnel majeur!



Christine Hoyt
FCPA, CMA



Luc Morin
FCPA, CA

64 candidats au Programme d'éducation professionnelle de CPA ont réussi l'Examen final commun (EFC).





www.cpanouveaubrunswick.ca
